

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- Communauté française
- Provincial et communal

- Libre confessionnel
- Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau :
Didier LETURCQ Directeur général adjoint

Date et signature : *22/07/2014*

2. Intitulé de l'unité de formation :

PREPARATIONS A BASE D'HUILES ESSENTIELLES POUR LE BIEN-ETRE

CODE DE L'U.F. :	<i>83 23 07 UH E1</i>	CODE DU DOMAINE DE FORMATION :	<i>805</i>
------------------	-----------------------	--------------------------------------	------------

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° **1** de 1 page(s)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° **2** de 1 page(s)

5. Classement de l'unité de formation :

- Enseignement secondaire de : transition qualification
- du degré : inférieur supérieur

- Enseignement supérieur de type court
- Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur

Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="checkbox"/>	Technique	<input type="checkbox"/>
Economique	<input type="checkbox"/>	Economique	<input type="checkbox"/>
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>
Pédagogique	<input type="checkbox"/>	Pédagogique	<input type="checkbox"/>
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>
Maritime	<input type="checkbox"/>	Maritime	<input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : oui non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° **3** de 1 page(s)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° **4** de 1 page(s)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° **5** de 1 page(s)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° **6** de 1 page(s)

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réserve à l'administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation : 83 23 07 021 EA	Code du domaine de formation : 805
--	------------------------------------

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

<u>1. Dénomination du (des) cours</u>	<u>Classement du(des) cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Approche technique, déontologie, hygiène	CT	B	14
Applications pratiques	PP	L	18
2. Part d'autonomie		P	8
Total des périodes			40

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Inspecteur pédagogique chargé de la coordination :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 14.09.14

Signature :



J. LEONARD
Inspecteur chargé de la
coordination du service
d'inspection.

(2) A compléter

(3) Réservé à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

ANNEXE 1

FINALITES DE L'UNITÉ DE FORMATION

1. FINALITÉS GÉNÉRALES :

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins de demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

2. FINALITÉ PARTICULIÈRE :

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant pour son usage personnel exclusivement :

- ◆ de réaliser correctement, en respectant les normes d'hygiène, des préparations à base d'huiles essentielles en vue d'améliorer son bien-être.

ANNEXE 2

CAPACITES PRÉALABLES REQUISES DE L'UNITÉ DE FORMATION

2.1. Capacités :

L'étudiant sera capable de

Face à une huile essentielle proposée par le chargé de cours :

- de l'identifier olfactivement ;
- de citer et d'expliquer ses indications, propriétés principales et contre-indications ;
- de décrire ses conditions de conservation optimales ;

Face à un problème du quotidien lui soumis par le chargé de cours et afin d'améliorer son bien-être :

- de justifier le choix d'une huile essentielle ou d'une synergie ;
- de déterminer le dosage adéquat et le mode d'utilisation.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu :

Attestation de réussite de l'unité de formation « Découverte des huiles essentielles » code 832305U21E1.

ANNEXE 3

CONSTITUTION DES GROUPES ET REGROUPEMENTS DE L'UNITÉ DE FORMATION

Pas de recommandation particulière.

ANNEXE 4

PROGRAMME DE L'UNITÉ DE FORMATION

L'étudiant sera capable :

En approche technique, déontologie, hygiène

- ◆ de limiter l'utilisation des préparations à un usage exclusivement personnel afin d'améliorer son bien-être ;
- ◆ de respecter les règles élémentaires de désinfection des mains et du matériel ;
- ◆ de caractériser le système tégumentaire ;
- ◆ de distinguer les ingrédients de base entrant dans les différentes préparations spécifiques aux soins de la peau :
 - ✓ les cires
 - ✓ les tensioactifs
 - ✓ les émulsifiants
 - ✓ les conservateurs naturels
 - ✓ les huiles végétales
 - ✓ les beurres
 - ✓ les hydrolats
- ◆ de décrire les principes et limites d'utilisation de ces ingrédients de base.

En applications pratiques

- ◆ d'associer adéquatement et en respectant les dosages les ingrédients de base aux huiles essentielles afin de réaliser :
 - ✓ gels douche
 - ✓ soins des cheveux (shampoing, après-shampoing, masque, baume, soins antichute,...)
 - ✓ soins spécifiques du visage (crèmes de jour, de nuit, contour des yeux, des lèvres, gommage, masque,...)
 - ✓ soins du corps (gommage, lait et huile corporels, soins tenseurs,...)
 - ✓ soins minceur
 - ✓ soins buccaux (eau buccale, hygiène,...)
 - ✓ soins des mains et des pieds
 - ✓ soins spécifiques aux hommes (après-rasage, crème hydratante, ...)
 - ✓ soins solaires (après-solaires, hydratation, réparateurs,...)
 - ✓ roll-on (déodorant, parfum, antidouleur, antistress, anti-hématomes, anti-acné,...)
 - ✓ sticks inhalateurs (anti-nausées, antistress,...)
 - ✓ spray maison (désodorisants, « assainissants »).

ANNEXE 5

CAPACITES TERMINALES DE L'UNITÉ DE FORMATION

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, dans le cadre de l'utilisation à usage exclusivement personnel, dans le respect des règles d'hygiène, de déontologie, d'éthique et de dosages,

En technologie,

-de détailler les différentes phases d'une émulsion ;

En pratique,

-de réaliser deux préparations différentes conformément aux consignes du chargé de cours ;

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- le niveau de précision et de clarté dans les justifications,
- le degré de pertinence,
- le degré de rigueur
- le degré d'autonomie
- la qualité du produit fini.

ANNEXE 6

CHARGÉ DE COURS DE L'UNITÉ DE FORMATION

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en rapport avec le programme du présent dossier pédagogique.